

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2011/196 - **Fonctionnement des collèges privés - 3127**
Dotation de fonctionnement 2011 des collèges privés sous
contrat d'association

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'attribution à l'Association "Jeunesse Loubavitch" à STRASBOURG, association gestionnaire du collège privé "Beth-Hanna" à STRASBOURG, du forfait d'externat - part fonctionnement matériel et part personnel, à compter du 1er septembre 2010, pour une classe de cinquième sous contrat d'association avec l'Etat

- décide de régler le forfait d'externat 2010-2011 en deux versements, à savoir :

. premier versement en avril 2011, d'un montant total de 8 398,76 €, correspondant au rattrapage du forfait d'externat 2010 (soit 2 724,56 €) et aux deux premiers tiers du forfait d'externat 2011 (soit 5 674,20 €)

. second versement en septembre 2011, correspondant au dernier tiers du forfait d'externat 2011 (soit 2 837,10 €).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55584-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 15/03/11